

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 11/2024

Colza

Stade : La grande majorité des colzas sont semés. Selon l'altitude et la date de semis, les colzas vont du stade cotylédons (CD10) au stade 5 feuilles (CD15).

Désherbage : Dans les colzas semés après céréales, les repousses de ces dernières, souvent nombreuses, sont au stade 3 feuilles en plaine. Le moment est idéal pour intervenir avec un graminicide du groupe 1, comme Fusilade Max (*FT Agridea 1.3.3*). En cas de présence de vulpin ou ray-grass d'Italie résistant aux herbicides du groupe 1, il vaudra mieux appliquer un herbicide à base de propyzamide (Kerb Flo, Granat, Nizo, Proper Flo) en fin de période de végétation sur sol humide et frais.

Repousses : Les repousses de colza des parcelles voisines doivent maintenant être détruites afin de diminuer l'attrait envers la grosse altise (altise d'hiver).

Limaces : La surveillance doit être maintenue jusqu'au stade 4-5 feuilles du colza.

Altises : Dans les parcelles de notre réseau d'observation, nous avons trouvé très peu de ce ravageur, petit ou grand. Le vol principal de la petite altise est presque terminé alors que celui de la grosse altise va bientôt arriver. La cuvette jaune enterrée (voir notre dernier bulletin) est le moyen le plus efficace pour suivre le vol des altises en temps réel.

Tenthrede de la rave : Il s'agit d'un hyménoptère jaune-orangé de 6 à 8 mm. De nombreux individus adultes ont été observés dans les pièges du réseau, mais ces derniers ne sont pas dangereux pour la culture. En revanche, il faut être vigilant à la présence de larves sur les plantes. Le seuil d'intervention est 1 à 2 larves par plante jusqu'au stade 6 feuilles de la culture. Un comptage sur 10 fois 5 plantes, réparties sur la parcelle, est nécessaire. En cas de besoin, il est possible de demander une autorisation spéciale sur Acorda pour appliquer un insecticide à base de pyréthrianoïde (*FT Agridea 6.6.1, 7 et 9*).

Fumure : Pour lever une situation de blocage ou pour aider une culture chétive, il est possible d'apporter au maximum 30 unités d'azote jusqu'au 30 septembre. Sur culture bien développée, un tel apport pourrait favoriser l'élongation automnale.

Régulateur : Si le colza a atteint le stade 6 feuilles au 10 septembre et si la densité est supérieure à 40 plantes par m², l'application d'un régulateur de croissance peut être envisagée (*FT Agridea 6.4.1*).

Attention, il ne vaut pas la peine de sortir du programme non-recours aux PPh pour appliquer un régulateur de croissance.

L'application éventuelle du régulateur doit être faite au stade 6 feuille. Une application trop tardive va retarder le redémarrage de la culture au printemps.

Phoma : L'application d'un fongicide n'est que rarement justifiée car les variétés actuelles sont tolérantes au phoma. Une rotation très chargée en colza ainsi qu'une levée lente peuvent favoriser cette maladie.

Maïs

Stade : Les cultures atteignent le stade grain pâteux en plaine. Les ensilages vont bientôt commencer.

Evaluation de la matière sèche : Le lien suivant permet d'évaluer la matière sèche de votre culture de maïs : <https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/services/soutien/aliments-pour-animaux/conservation-des-fourrages/maturite-du-mais-d-ensilage.html>

Pyrale du maïs : Il est important de faire un comptage des plantes touchées par la pyrale afin de déterminer le besoin d'une lutte en 2025. Pour rappel, il suffit de compter le pourcentage de plantes dont la panicule ou la tige sont cassées à cause du ravageur. Il faut compter 10 fois 5 plantes réparties dans toute la parcelle. Le seuil d'intervention pour le maïs ensilage est 20 à 30% de plantes touchées. Si ce seuil est dépassé dans une région, il est important d'entreprendre une lutte à l'aide de trichogrammes en 2025.

Chrysomèle des racines du maïs : L'interdiction de semer du maïs deux ans de suite sur la même parcelle, comme culture principale ou comme interculture, sera reconduite en 2025.

Betteraves

Betteraves montées à graine : Il est encore temps de les arracher. Ce travail est très important et plus particulièrement dans les betteraves convois.

Charançon de la betterave : Les larves de ce ravageur ont peut-être creusé des galeries dans les racines, ce qui crée des portes d'entrée pour la pourriture dans certaines conditions. Si la part de betteraves atteintes par la pourriture est élevée, veuillez en informer la

sucrière. La situation est moins grave que l'année dernière.

Souchet comestible : Le souchet comestible est une mauvaise herbe très problématique et très envahissante dans les cultures racines. En cas de suspicion de présence de souchet dans vos parcelles n'hésitez pas à nous contacter.

Soja

Stade : Les grains sont en cours de maturation.

Stramoine commune et Morelle noire : Ces deux adventices problématiques doivent être éliminées avant la récolte. La Stramoine commune contient des alcaloïdes tropaniques, substances très toxiques pour les humains et les animaux. Les baies de la Morelle noire sont également toxiques ; elles ont la taille des graines de soja et sont difficilement sorties au triage. De plus elles risquent de tacher les graines de soja, ce qui nuit fortement à la qualité du soja alimentaire.

Prairies et pâturages

Rumex et chardons : La fin d'été est le moment idéal pour lutter contre ces mauvaises herbes à l'aide de traitement plante par plante car la sève est descendante, ce qui facilite la descente de l'herbicide dans les parties souterraines et augmente leur efficacité.

Ronces : La lutte contre les ronces peut se faire de manière mécanique (broyage, arrachage) ou chimiquement. En cas de traitement avant la cueillette des mûres, il est important de signaler les buissons traités. Un traitement après la cueillette est encore efficace si les températures restent positives.

Désherbage des jeunes prairies : Contre les rumex de semis, un traitement herbicide à base de MCPB est très efficace. Il doit être appliqué à l'apparition de la première feuille trifoliée du trèfle. En cas de traitement plus tardif, il est possible d'ajouter 1 l/ha d'Asulam.

Céréales

Poids de mille grains (PMG) : À la suite de la campagne céréalière difficile en 2024, il est fort probable que les PMG des semences certifiées soient faibles. Pour cette raison, il est important de vous renseigner sur le PMG des semences disponibles afin de calculer les quantités effectivement nécessaires à vos cultures et de réaliser quelques économies.

Orge d'automne : Les semis sont à réaliser de préférence à partir de début octobre afin de diminuer le risque de transmission de la jaunisse par les pucerons.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

«Entête»
«Prénom» «Nom» «Nom_dalliance»
«Nom_2»
«Rue»
«Localité»